



**ARRÊTÉ n° 16-2022-01-18-00002  
portant renouvellement de la composition  
de la commission départementale de la nature, des paysages  
et des sites de la Charente**

La préfète de la Charente  
Chevalier de la légion d'Honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment le titre IV du livre III ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment le titre III du livre I, articles R.133-1 à 133-14 ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 (articles 8 et 9) relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

Vu le décret 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu le décret 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2018 fixant la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites modifié par arrêtés du 29/03/2019, 06/11/2019, 10/12/2019, 11/08/2020, 26/10/2020, 04/12/2020, 29/01/2021, 29/04/2021, 22/07/2021 et 25/10/2021 ;

Vu les désignations du Conseil Départemental de la Charente, de l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalité de la Charente et autres organismes consultés ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> :

La composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites placée sous la présidence du préfet ou de son représentant est composé comme il suit :

## **Formation spécialisée de la nature**

<b>Collège des représentants des services de l'État</b>	
Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant	
Le directeur régional de l'alimentation, l'agriculture et la forêt ou son représentant	
Le directeur départemental des territoires ou son représentant	
Le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine ou son représentant	
<b>Collège des représentants élus des Collectivités Territoriales</b>	
<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
<b>Madame Nicole BONNEFOY</b> Conseillère Départementale canton BOIXE et MANSLOIS	<b>Monsieur Michel CARTERET</b> Conseiller Départemental canton BOËME-ECHELLE
<b>Monsieur François BONNEAU</b> Conseiller départemental canton VAL DE NOUERE	<b>Monsieur François NEBOUT</b> Conseiller Départemental canton ANGOULÊME-3
<b>Monsieur Dominique PEREZ</b> Maire de CLAIX	<b>Monsieur Jean-Jacques VRIGNON</b> Maire de BERNAC
<b>Monsieur Claudy SEGUINAR</b> Maire de VERTEUIL-SUR-CHARENTE	<b>Madame Martine BEAUMARD</b> Maire de HIERSAC
<b>Collège des personnes qualifiées en matière de science de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement, et le cas échéant de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles</b>	
<b>Monsieur Jean BERNABEN</b> Association Charente Nature	<b>Monsieur Jean-Pierre SARDIN</b> Association Charente Nature
<b>Monsieur Nicolas ROUSSILLON</b> Chambre d'Agriculture de la CHARENTE	<b>Monsieur David TIREAU</b> Chambre d'Agriculture de la CHARENTE
<b>Monsieur Pierre LANDRÉ</b> Centre National de la Propriété Forestière	<b>Madame Isabelle LEYDIER-DELAVALLADE</b> Centre National de la Propriété Forestière
<b>Monsieur Pierre BONNEAU</b> Sté de Protection des Paysages et Esthétique de la France	<b>Monsieur Nicolas GERVAIS DE LAFOND</b> Sté de Protection des Paysages et Esthétique de la France
<b>Collège des personnes compétentes en matière de protection de la flore et de la faune sauvage ainsi que des milieux naturels</b>	
<b>Madame Mélanie ADAM</b> Conservatoire d'Espaces Naturels	<b>Monsieur Sébastien FOURNIER</b> Conservatoire d'Espaces Naturels
<b>Monsieur Valentin HORTOLAN</b> Fédération de Charente de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	<b>Monsieur Mathieu LABROUSSE</b> Fédération de Charente de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
<b>Monsieur Yohann GUEDON</b> Fédération Départementale de la Chasse	<b>Monsieur Didier TEXIER</b> Fédération Départementale de la Chasse
<b>Monsieur Patrice LAVOUÉ</b> OFB	<b>Monsieur David NEAU</b> Association Charente Nature

## Formation spécialisée des sites et paysages

<b>Collège des représentants des services de l'État</b>	
Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant	
Le directeur départemental de l'agence régionale de santé ou son représentant	
Le directeur départemental des territoires ou son représentant	
Le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine ou son représentant	
<b>Collège des représentants élus des Collectivités Territoriales</b>	
<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
<b>Madame Nicole BONNEFOY</b> Conseillère Départementale canton BOIXE et MANSLOIS	<b>Monsieur Michel CARTERET</b> Conseiller Départemental canton BOËME-ECHELLE
<b>Monsieur François BONNEAU</b> Conseiller départemental canton VAL DE NOUERE	<b>Monsieur François NEBOUT</b> Conseiller Départemental canton ANGOULÊME-3
<b>Monsieur Dominique PEREZ</b> Maire de CLAIX	<b>Monsieur Jean-Jacques VRIGNON</b> Maire de BERNAC
<b>Monsieur Claudy SEGUINAR</b> Maire de VERTEUIL-SUR-CHARENTE	<b>Madame Martine BEAUMARD</b> Maire de HIERSAC
<b>Collège des personnes qualifiées en matière de science de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et le cas échéant de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles</b>	
<b>Monsieur Jean BERNABEN</b> Association Charente Nature	<b>Monsieur Jean-Pierre SARDIN</b> Association Charente Nature
<b>Monsieur Nicolas ROUSSILLON</b> Chambre d'Agriculture de la CHARENTE	<b>Monsieur David TIREAU</b> Chambre d'Agriculture de la CHARENTE
<b>Monsieur Pierre LANDRÉ</b> Centre National de la Propriété Forestière	<b>Madame Isabelle LEYDIER-DELAVALLADE</b> Centre National de la Propriété Forestière
<b>Monsieur Pierre BONNEAU</b> Sté de Protection des Paysages et Esthétique de la France	<b>Monsieur Nicolas GERVAIS DE LAFOND</b> Sté de Protection des Paysages et Esthétique de la France
<b>Collège des personnes compétentes en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement</b>	
<b>Monsieur Stéphane CAUMET</b> CAUE	<b>Madame Emilie PARTAUD</b> CAUE
<b>Madame Sonia FONTAINE</b> Fédération Française du Paysage	<b>Monsieur Vincent CHAUVEAU</b> Fédération Française du Paysage
<b>Monsieur Patrick LARRET</b> Société Archéologique et Historique de la CHARENTE	<b>Monsieur Jacques BAUDET</b> Historien
<b>Madame Isabelle CHAT-LOCUSSOL</b> Ingénieure agronome	<b>Monsieur Christophe MOINE</b> Lycée Agricole de l'Oisellerie

**Pour les demandes d'autorisation environnementale unique (demandes déposées après le 1<sup>er</sup> mars 2017) concernant les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, le collège des personnes compétentes en la matière est remplacé par la formation spécialisée suivante**

**Collège des personnes compétentes en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement**

<b>Madame Melina SAIAH</b> Syndicat des énergies renouvelables	<b>Monsieur Mathieu BERNARD</b> France Energie Eolienne
<b>Monsieur Stéphane CAUMET</b> CAUE	<b>Madame Emilie PARTAUD</b> CAUE
<b>Madame Sonia FONTAINE</b> Fédération Française du Paysage	<b>Monsieur Vincent CHAUVEAU</b> Fédération Française du Paysage
<b>Monsieur Patrick LARRET</b> Société Archéologique et Historique de la CHARENTE	<b>Monsieur Jacques BAUDET</b> Historien

## Formation spécialisée de la faune sauvage captive :

<b>Collège des représentants des services de l'État</b>	
Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant	
Le directeur départemental des territoires ou son représentant	
Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection de la population ou son représentant	
<b>Collège des représentants élus des Collectivités Territoriales</b>	
<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
<b>Madame Nicole BONNEFOY</b> Conseillère Départementale canton BOIXE et MANSLOIS	<b>Monsieur Michel CARTERET</b> Conseiller Départemental canton BOËME-ECHELLE
<b>Monsieur Dominique PEREZ</b> Maire de CLAIX	<b>Monsieur Jean-Jacques VRIGNON</b> Maire de BERNAC
<b>Monsieur Clauddy SEGUINAR</b> Maire de VERTEUIL-SUR-CHARENTE	<b>Madame Martine BEAUMARD</b> Maire de HIRSAC
<b>Collège des personnes qualifiées (représentants d'associations agréées dans le domaine de la protection de la nature et scientifiques compétentes en matière de faune sauvage captive)</b>	
<b>Docteur Romuald GABARD</b> Vétérinaire	<b>Docteur Catherine VEZZOSI</b> Vétérinaire
<b>Monsieur Jean BERNABEN</b> Association Charente Nature	<b>Monsieur Jean-Pierre SARDIN</b> Association Charente Nature
<b>Monsieur Yohann GUEDON</b> Fédération départementale de la Chasse	<b>Monsieur Didier TEXIER</b> Fédération départementale de la Chasse
<b>Collège des personnes compétentes (responsables d'établissements pratiquant l'élevage, la location, la vente ou la présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques)</b>	
<b>Madame Isabelle LEYDIER DELAVALLADE, Charente Nature</b>	<b>Madame Céline PAGOT, Charente Nature</b>
<b>Monsieur Bruno BODIN</b>	<b>Monsieur Jean-Pierre HITIER</b>
<b>Monsieur Jean ARNAUDINAUD</b>	<b>Monsieur Patrice LAVOUÉ - OFB</b>

Le secrétariat de la formation « faune sauvage captive » est assuré par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations.

## Formation spécialisée de la publicité :

<b>Collège des représentants des services de l'État</b>	
Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant	
Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant	
Le directeur départemental des territoires ou son représentant	
Le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine ou son représentant	
<b>Collège des représentants élus des Collectivités Territoriales</b>	
<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
<b>Madame Nicole BONNEFOY</b> Conseillère Départementale canton BOIXE et MANSLOIS	<b>Monsieur Michel CARTERET</b> Conseiller Départemental canton BOËME-ECHELLE
<b>Monsieur François BONNEAU</b> Conseiller départemental canton VAL DE NOUERE	<b>Monsieur François NEBOUT</b> Conseiller Départemental canton ANGOULÊME-3
<b>Monsieur Dominique PEREZ</b> Maire de CLAIX	<b>Monsieur Jean-Jacques VRIGNON</b> Maire de BERNAC
<b>Monsieur Claudy SEGUINAR</b> Maire de VERTEUIL-SUR-CHARENTE	<b>Madame Martine BEAUMARD</b> Maire de HIERSAC
<b>Collège des personnes qualifiées en matière de science de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement, et le cas échéant de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles</b>	
<b>Monsieur Jean BERNABEN</b> Association Charente Nature	<b>Monsieur Jean-Pierre SARDIN</b> Association Charente Nature
<b>Monsieur Nicolas ROUSSILLON</b> Chambre d'Agriculture de la CHARENTE	<b>Monsieur David TIREAU</b> Chambre d'Agriculture de la CHARENTE
<b>Monsieur Pierre LANDRÉ</b> Centre National de la Propriété Forestière	<b>Madame Isabelle LEYDIER-DELAVALLADE</b> Centre National de la Propriété Forestière
<b>Monsieur Pierre BONNEAU</b> Sté de Protection des Paysages et Esthétique de la France	<b>Monsieur Nicolas GERVAIS DE LAFOND</b> Sté de Protection des Paysages et Esthétique de la France
<b>Collège des personnes compétentes (professionnels représentant les entreprises de publicité et les fabricants d'enseignes)</b>	
<b>Madame Audrey LETOURNEUR</b> Société ExterionMedia	<b>Monsieur Maxime RAVON</b> Société ExterionMedia
<b>Monsieur Alain BODIN</b> Société CLEAR CHANNEL	<b>Monsieur Philippe MARCHE</b> Société CLEAR CHANNEL
<b>Monsieur Olivier DUPIN</b> JC DECAUX France	<b>Madame Emilie BOUIN</b> JC DECAUX France
<b>Monsieur Stéphane BERTAGNE</b> Ouest ENSEIGNES	

## Formation spécialisée des carrières

<b>Collège des représentants des services de l'État</b>	
Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant	
Le directeur départemental des territoires ou son représentant	
Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection de la population ou son représentant	
<b>Collège des représentants élus des Collectivités Territoriales</b>	
<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
<b>Madame Nicole BONNEFOY</b> Conseillère Départementale canton BOIXE et MANSLOIS	<b>Monsieur Michel CARTERET</b> Conseiller Départemental canton BOËME-ECHELLE
<b>Monsieur Jean-Paul ZUCCHI</b> Conseiller départemental canton CHARENTE-CHAMPAGNE	<b>Monsieur Jacques CHABOT</b> Conseiller Départemental canton CHARENTE-SUD
<b>Monsieur Dominique PEREZ</b> Maire de CLAIX	<b>Monsieur Jean-Jacques VRIGNON</b> Maire de BERNAC
<b>Collège des personnes qualifiées en matière de science de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et, le cas échéant, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles</b>	
<b>Monsieur Nicolas ROUSSILLON</b> Chambre d'Agriculture de la CHARENTE	<b>Monsieur David TIREAU</b> Chambre d'Agriculture de la CHARENTE
<b>Monsieur Valentin HORTOLAN</b> Fédération Départementale de la Pêche	<b>Monsieur Mathieu LABROUSSE</b> Fédération Départementale de la Pêche
<b>Monsieur Alain BOUSSARIE</b> Association Charente Nature	<b>Monsieur Michel VIGIER</b> Association Charente Nature
<b>Collège des personnes compétentes (représentants des exploitants de carrières et des utilisateurs de matériaux de carrières)</b>	
<b>Monsieur Vincent AUDOIN</b> SAS CARRIERES AUDOIN et Fils	<b>Monsieur Jean-François IRIBARREN</b> (Car. Du Confolentais)
<b>Madame Juliette CHAUVIÈRE</b> CDMR GROUPE GARANDEAU	<b>Monsieur Thierry MERLE</b> GSM SUD OUEST
<b>Monsieur Olivier MARTIN</b> Entreprise Komorniczak	<b>Monsieur François LÉONARD</b> Entreprise Léonard Bâtiment

**Article 2:**

La durée du mandat des membres de la commission est fixée à 3 ans. Elle est renouvelable.

**Article 3 :**

Le présent arrêté prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au terme de l'échéance de l'arrêté du 25 octobre 2021 qui prolongeait à titre exceptionnel ladite durée du mandat jusqu'au 31/12/2021.

**Article 4 :**

Les membres de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites doivent observer une discrétion absolue en ce qui concerne les faits et informations dont ils peuvent avoir connaissance dans l'exercice de leur mandat.

**Article 5 :**

La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angoulême, le 18 JAN. 2022

P/La préfète et par délégation,  
La secrétaire générale,



Nathalie VALLEIX

**Délais et voies de recours :**

Le bénéficiaire ou toute personne intéressée qui désire contester la décision peut saisir le Tribunal Administratif de POITIERS d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée. Ils peuvent également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou le ministre compétent d'un recours hiérarchique. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite étant entendu qu'un recours contentieux peut toujours être introduit dans les deux mois.

